

Fiche technique

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit : Activateur en aérosol 2P-10

N° de produit : 2P-10 SOLO ACT 12OZ

Date de révision : Janvier 2014

Nom du fabricant : FastCap LLC - 5016 Pacific Highway Ferndale, WA 98248

TÉLÉPHONE D'URGENCE : Pour urgence de nature chimique

Renversement, fuite, exposition au feu ou accident seulement

Appeler CHEMTREC jour et nuit

Appel nationaux Amérique du nord : 800-424-9300

Appels internationaux : +1 703-527-3887 (**appels à frais virés acceptés**)

Pour toute autre question ou problème technique : 888-443-3748

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

N° COMPOSANT	N° CAS#	% en poids	Inscrit	NTP	IARC	OSHA
1 Acétone	67-64-1	30 - 40	N	N	N	N
2 PROPANE	74-98-6	15 - 20	N	N	N	N
3 N-BUTANE	106-97-8	40 - 50	N	N	N	N
4 N,N-DIMÉTHYLE-P-TOLUIDINE	99-97-8	1 - 3	O	N	N	N

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Vue d'ensemble des cas d'urgence : DANGER! Hautement inflammable. Contenu sous pression.

ASPECT/ODEUR : liquide, brouillard de pulvérisation / odeur de solvant

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ : pour obtenir plus d'information, consulter la Section 11.

VOIES D'EXPOSITION PERTINENTES : contact avec les yeux, contact avec la peau, ingestion, et inhalation.

YEUX : Les vapeurs peuvent irriter les yeux, causer de la rougeur, du larmoiement et une vision trouble.

PEAU : le contact avec la peau peut irriter la peau, l'assécher et causer des gerçures.

INGESTION : nocif en cas d'ingestion.

INHALATION : une exposition à de hautes concentrations de vapeurs peut entraîner la somnolence, des difficultés respiratoires et des maux de tête. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant les vapeurs peut être nocif, voire mortel.

CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION : asthme et autres troubles de la respiration.

ORGANES CIBLES : reins, foie, poumons et cerveau

EFFET DE SUREXPOSITION : Selon les rapports, une exposition professionnelle excessive et répétée aux solvants a été associée à des lésions permanentes au cerveau et au système

Ce produit est dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA. (29 CFR 1910.1200).

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à grande eau, de préférence tiède pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation se manifeste, consultez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consulter un médecin.

INHALATION : amener au grand air. Si la respiration est difficile ou s'arrête, faire appel à un médecin.

INGESTION : ne PAS faire vomir. Appeler un médecin immédiatement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS: CO₂ (dioxyde de carbone), poudre chimique ou brouillard d'eau.

MÉTHODES D'EXTINCTION INAPPROPRIÉES: le jet d'eau pourrait ne pas convenir, toutefois, si l'eau est utilisée, des pulvérisateurs d'eau seraient préférables; ils pourraient être utilisés pour refroidir les contenant exposés à la chaleur extrême afin d'empêcher l'accumulation de pression et une possible explosion.

PRODUIT OU GAZ ISSUS DE LA COMBUSTION : ces produits sont des oxydes de carbone (CO,CO₂).

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROTECTION PERSONNELLE : utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8

MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : aucune connue.

MÉTHODES DE CONFINEMENT : absorber le liquide renversé avec le matériel approprié.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : utiliser des outils à l'épreuve des étincelles pour balayer ou gratter le sol et conteneuriser.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE : assurer une ventilation adéquate

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Les vapeurs peuvent s'enflammer avec force. Bien ventiler la pièce pour prévenir une accumulation de vapeurs. Tenir loin des flammes, des flammèches, de la chaleur ou d'autres sources d'incendie. Ne pas fumer. Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées, éteindre les lampes témoins et tous les appareils de chauffage; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. Ne pas perforer ni incinérer le contenant.

STOCKAGE :

Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé, conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale. Entreposer loin des sources de chaleur, éviter les températures supérieures à 120 F (48 C). Les solutions d'entreposage doivent être conformes aux normes NFPA 30B et OSHA 1910.106. Si l'entreposage se fait à des températures froides, le produit doit être amené à la température de la pièce pour utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

DIRECTIVES D'EXPOSITION

N° COMPOSANT	ACGIH TLV-STEL	ACGIH TLV-TWA	OSHA PEL-TWA
1 ACÉTONE	500 ppm	400 ppm	500 ppm
2 PROPANE	1800 ppm	2500 ppm	1000 ppm
3 N-BUTANE	N/E	800 ppm	800 ppm
4 N,N-DIMÉTHYLE-P-TOLUIDINE	N/E	N/E	N/E

CONTRÔLES TECHNIQUES : Généralement non requis si le produit est appliqué en petite quantité. Si le produit est appliqué en grande quantité, une bonne ventilation est requise pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites d'exposition établies par OSHA et les niveaux d'exposition ACGIH TLV établies.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE : Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Se munir d'un bassin oculaire se rincer les yeux d'urgence

PROTECTION DE LA PEAU : Si le contact est possible, porter des gants étanches, résistants aux produits chimiques.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Utiliser un appareil de protection respiratoire, muni d'une cartouche de protection ou d'une boîte filtrante approuvé NIOSH, s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

NORMES D'HYGIÈNE GÉNÉRALES: Bien se laver après manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Couleur : voir la description du produit

Odeur: odeur de solvant

État physique : aérosol – liquide sous pression

Point de congélation : non disponible

Zone d'ébullition : <-18 C à 177 C (<0 F à 350 F)

Point éclair : <-18 C (<0 F)

Taux d'évaporation : Plus vite que l'éther

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : non disponible

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : non disponible

Pression de vapeur : environ 50 psig à 10 C (70 F)

Gravité spécifique : 0.650 à 15 C (60 F)

Solubilité dans l'eau : négligeable

POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES AU POIDS en %: 99,990

POURCENTAGE DES ÉMISSIONS COV(CA): 99,990

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable sous conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.

PRODUITS INCOMPATIBLES : Agents oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : par le feu – dioxyde de carbone et monoxyde de carbone

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Ne se produira pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

N° COMPOSANT	LD50 Oral	LD50 Dermal
1 ACÉTONE	N/E	N/E
2 PROPANE	1000 mg/kg	1800 mg/kg
3 N-BUTANE	N/E	N/E
4 N,N-DIMÉTHYLE-P-TOLUIDINE	N/E	N/E

Voir la section 3 pour obtenir des informations complémentaires sur les effets.

EFFETS CHRONIQUES : Une surexposition prolongée aux ingrédients des solvants de la Section 2 peut causer des effets nocifs sur le foie, l'appareil urinaire, sur les systèmes cardiovasculaire et reproductif. Des études ont associé la surexposition répétée et prolongée aux solvants à des souffrances et des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant les vapeurs peut être nocif, voire mortel.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Voir la section 2 pour de l'information complémentaire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Ne pas percer, incinérer ou placer le contenant dans un compacteur à déchet. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales ayant trait à la pollution.

Les contenant vides contiennent 95 % d'acier; recycler si permis.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

US Department of Transportation (Terre)

NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Bien de consommation
CLASSE DE DANGER : ORM-D

US Department of Transportation (Air)
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Bien de consommation
CLASSE DE DANGER : ORM-D-AIR

IATA/ICAO (Transport aérien international)
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Aérosols, inflammable
N° D'IDENTIFICATION : UN1950
CLASSE DE DANGER : 2.1

Étiquette de danger : gaz inflammables

Instructions pour l'emballage : 203 (IMPORTANT – doit être expédié dans la bonne boîte certifiée U.N.!))

Aucun composant du produit figure sur la liste des polluants marins (49 CFR 172,101, Appendice B).

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire international des produits chimiques

TSCA: États-Unis - Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act

DSL: Canada - Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire DSL.

AICS: Australie - Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire AICS.

Section 313 - Produits chimiques toxiques

Voir la section 2. Les produits chimiques marqués d'un «Y» sont assujettis à la norme des exigences en matière de rapports de la SARA, appendice 40 cfr 372.45(c)(5).

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS: Hazardous Material Identification System – Système d'identification des substances dangereuses

Santé - 2 Feu - 4 Réactivité - 1

Degré du danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Cette fiche signalétique est fournie à titre d'information seulement et les renseignements sont jugés précis et dignes de foi. Comme les exigences de déclaration, et autres variables, peuvent être modifiées il est impossible de garantir l'exactitude de l'information contenu dans ce document. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si ce produit, ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document, convient à un usage particulier et de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.